MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24 : « Espace public et culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 1

INVESTIR LES ESPACES PUBLICS PAR LA CREATION :

Par qui, comment et dans quel but ?

RÉFÉRENT : MARC DROUET, Directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Membres du groupe :

- **Ulrika BYTTNER**, directrice générale de l'Ecole supérieure d'art et de design Le Havre Rouen, co-présidente de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques
- **Céline CALVEZ**, députée des Hauts-de-Seine
- **Stéphane DELANOÉ**, adjoint au sous-directeur des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture
- **Myriama IDIR**, fondatrice et directrice artistique art urbain, Agence belle vue et co-fondatrice du Prix Utopi·e
- **Laetitia LAFFORGUE**, artiste, comédienne de rue, co-présidente de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles
- **Jérémy PINTO**, adjoint au maire du Creusot, chargé des finances, de la culture et de la citoyenneté
- **Sophie REMOUÉ**, responsable du service action culturelle du conseil départemental d'Ile-et-Vilaine

Avec la participation de Matéo ZAOUANI, étudiant à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Principaux points du rapport

La France de 2024 connaît une effervescence créative dans l'espace public. Certains artistes interviennent en toute autonomie, mais il existe aussi une pluralité d'acteurs qui accompagnent cette création : l'État, acteur majeur institutionnel de soutien à la création, les collectivités territoriales, mais aussi les galeries, des entreprises privées de production artistique, des agents d'artistes, de riches collectionneurs et mécènes, des collectifs citoyens.

Se rejoignant tous dans le soutien à la création artistique, et attentifs à son renouvellement, ils poursuivent aussi des objectifs complémentaires : faire société ensemble à partir d'un imaginaire artistique partagé dans l'espace commun pour les citoyens et les élus, l'attractivité du territoire et les retombées économiques pour les collectivités territoriales, la valorisation de la marque pour les acteurs privés par exemple.

L'espace public tel que traité dans ce rapport désigne un lieu physique, qui peut aussi bien-être en extérieur qu'en intérieur, et qui généralement présente la caractéristique d'être accessible, ouvert et gratuit. Il est lieu de vie, de rencontre, de passage et reflète les liens et tensions d'une société en cela qu'il est partagé dans ses usages.

Décrivant les dispositifs, leurs effets et les problématiques qu'ils soulèvent, le rapport, envisagé sous la forme d'un plaidoyer, établit un certain nombre de propositions d'amélioration, de modernisation et d'une plus grande ouverture, en se positionnant du côté des artistes eux-mêmes, confrontés aux effets de la privatisation d'une partie de l'espace public d'une part, à une forme de consensualité des esthétiques-récits et à l'accroissement des règles et normes dans le cadre de l'espace public d'autre part, mais aussi du côté des citoyens et de leurs aspirations.

A/ CONSTATS DE L'EXISTANT ET DES DISPOSITIFS RECONNUS

1/ Les dispositifs institutionnels mis en place par les pouvoirs publics pour soutenir la création artistique dans l'espace public : le 1% artistique, (qui, depuis plus de 60 ans, a permis la commande de plusieurs milliers d'œuvres dans tous les domaines,) les commandes du CNAP (Centre National des Arts Plastiques), l'initiative récente de « Mondes Nouveaux » dotée de 30 millions d'euros, ou les commandes associées aux grands chantiers de rénovation, comme celles liées au métro du Grand Paris.

2/ Les collectivités territoriales

Elles sont devenues des commanditaires considérables d'œuvres d'art visuelles et vivantes dans l'espace public. Les objectifs sont variés : la commande peut être pérenne mais aussi événementielle et temporaire dans le cadre de manifestations culturelles de type festival, ou d'expositions éphémères et périodiques comme « Un été au Havre » ou « Le voyage à Nantes ».

Pour les collectivités territoriales il s'agit aussi par ces commandes de renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire : ainsi un Été au Havre, qui a obtenu le label patrimoine de l'UNESCO en 2017 a largement contribué à changer le regard des habitants sur leur propre ville qui, pendant longtemps était associée au béton et au déclassement social.

3/ Des retombées économiques et sociales significatives pour les collectivités

Pour exemples :

- Le festival Constellations de Metz a, sur le territoire de la métropole (Eurométropole), des retombées économiques qui s'élèvent à 6,4 millions d'euros pour les entreprises du territoire (hébergements, loisirs, culture, courses alimentaires, restauration, shopping) et représente 148 emplois à temps plein.

- La scène conventionnée arts en territoire "Derrière Le Hublot" à Capdenac/ Grand Figeac offre des espaces de rencontre et de dialogue, renforçant le lien communautaire et encourageant une participation culturelle plus large, métamorphosant les territoires en destinations touristiques et attirant des visiteurs en quête d'expériences culturelles authentiques.

B/ L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC, VECTEUR D'EXPRESSION ET DE RENOUVELLEMENT

Deux exemples

1/Les danses Hip-Hop

Céline Gallet, codirectrice du Collectif Faire, qui gère le Centre chorégraphique national et régional de Bretagne (CCNRB) évoque ces pratiques nées par nécessité, faute de lieu disponible, dans l'espace public, et qui laissent une trace de l'histoire sociale et migratoire française. Elles se caractérisent, selon elle, comme des danses de participation, ayant une dimension très inclusive et de transmission, facilitées par l'espace public.

2/Le street art

Avant l'émergence de figures emblématiques telles que Banksy ou Shepard Fairey dans l'univers de l'art urbain, des précurseurs du graffiti et du pochoir innovaient déjà depuis les années 1960 dans des espaces souvent en marge – friches, voies ferrées, squats. Puis, au début des années 2000, le terme "street art" a été réutilisé par les acteurs du marché de l'art pour identifier positivement ces esthétiques en marge, jusque-là peu reconnues, inaugurant ensuite des premières ventes aux enchères chez Artcurial, et apportant une nouvelle cote à l'art urbain. Ont suivi des expositions à la Fondation Cartier et au Grand Palais, parmi d'autres.

Par-delà ce rappel historique et de contexte, il est aussi intéressant de voir comment, lorsqu'il est approprié par une collectivité territoriale, l'art urbain peut devenir un vecteur d'attractivité et de mise en tourisme des territoires. Des projets comme Tour 13 à Paris, le festival Colorama à Biarritz et Street Art City dans l'Allier offrent ainsi différentes perspectives sur ce phénomène.

Ces initiatives jouent en effet un rôle d'embellissement et d'animation localisée, permettant d'esthétiser les espaces urbains délaissés, de recouvrir des édifices abîmés et d'améliorer le mobilier urbain à moindre coût. L'art urbain organise également des parcours ludiques, tout en servant de vecteur d'image numérique grâce à la géolocalisation, participant ainsi à la valorisation de la ville par les réseaux sociaux et les opérateurs de tourisme, à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires concernés.

Le rapport souligne les nouveaux opérateurs, les difficultés pour les artistes non dotés pour répondre aux marchés publics et les paradoxes qui entourent aujourd'hui l'art urbain dans l'espace public.

Si l'intégration institutionnelle et la réglementation apportent de la légitimité et de la protection à cet ensemble d'esthétiques, elles risquent aussi de nuire à sa spontanéité et à son caractère subversif. La création dans l'espace public doit trouver un équilibre entre reconnaissance institutionnelle, préservation des droits des artistes, et maintien de l'indépendance qui caractérise ses origines.

3/ L'art dans l'espace public : la problématique du processus participatif

Cette envie de vivre une expérience collective s'accompagne aussi, et de plus en plus, d'une demande sociale de participer et de s'exprimer. Certains artistes et collectivités revendiquent d'inclure une dimension dite participative à leurs créations.

L'intégration d'une œuvre dans son contexte est présentée par les auteurs du rapport comme un enjeu incontournable. La réussite de tels projets dépasse parfois largement les attentes, à l'image par exemple du travail réalisé par Alexandre Ribeyrolles et son équipe de La Lisière dans la résidence des Genêts à Saint-Michel-sur-Orge.

Pour autant, les échecs d'implantation ou les controverses liées aux œuvres dans l'espace public nous renseignent aussi sur la fragilité de ces démarches.

En effet, le rapport ne nie pas une réalité plus complexe. Où se situe le bon équilibre ? Certaines œuvres, bien qu'elles soient issues d'un processus participatif, peuvent ainsi échouer esthétiquement et / ou au plan urbanistique, le public n'adhérant pas forcément à l'irruption de l'œuvre dans son quotidien. A l'inverse, certains choix opérés sans consultation publique peuvent donner lieu à des réalisations exemplaires, comme les vitraux de Pierre Soulage à l'abbatiale de Conques. Et l'on a en mémoire le cas des « deux plateaux » de Daniel Buren dans les jardins du Palais Royal, aujourd'hui parfaitement intégrés dans le paysage et par le public, et qui suscitèrent initialement une forte polémique.

Enfin, l'art public du second XXème siècle est souvent indissociable d'une dimension performative politique et sociale, au service des convictions des artistes qui recherchent un effet sur le public, non pas d'assentiment immédiat mais de réaction, de transformation.

C/ LES FREINS ÉVOQUÉS PAR LES PARTICIPANTS AU GROUPE

Nota. Ce rapport a opté pour une présentation des différents points soulevés au cours des échanges, sans nécessité que tous les participants partagent chacun d'entre eux.

On les trouvera évoqués ci-dessous :

1/ Le souhait d'une plus grande diversification dans les instances décisionnaires, comme antidote au risque d'entre soi institutionnel

Le dynamisme de production s'est traduit par l'émergence d'un écosystème de professionnels de la production d'œuvres contemporaines dans l'espace public, oligopole de quelques agences opérant en France et à l'étranger dans les biennales, festivals, « nuits blanches », saisons, etc. pour le compte des commanditaires publics et privés qui ont une influence forte dans les instances décisionnaires.

Le rapport plaide à ce titre pour une plus grande diversité, à la fois de personnes, et de courants esthétiques, au sein des comités et des instances décisionnelles. Cela aurait un effet vivifiant sur la qualité et la pluralité des propositions visibles.

2/ Liberté de création et normes

Il s'agit d'envisager une réglementation plus agile, qui facilite l'accès à l'espace public pour les créateurs tout en assurant leur sécurité et celle du public.

Des entretiens avec plusieurs responsables d'institutions et programmateurs (Jean-Marie Songy au Festival Furies, Pascal Le Brun-Cordier à la ZAT, ou Céline Gallet pour le collectif FAIR-E) ressort l'importance d'un meilleur équilibre entre liberté créative et normes de sécurité.

Dans le domaine du spectacle vivant et arts de la rue, la confrontation aux aléas météorologiques, la confrontation directe aux publics, la négociation avec les élue.s, la demande d'autorisation, le risque de la dégradation, de l'interruption, la censure, les modalités de convocation du public, etc, sont déjà autant de contraintes que les artistes surmontent. Mais à cela s'ajoute le constat que le cadre législatif et réglementaire s'est considérablement complexifié en raison des exigences légitimes de sécurité. Parce qu'il importe de ne pas créer un contre-sens total en proposant des espaces fermés à ciel ouvert annihilant toute possibilité de spontanéité, il importerait de se pencher sur les possibilités de simplification (voir ci-dessous).

3/ Les budgets

Même si le budget dédié à la création en espace public n'est à nul autre pareil dans le monde, les budgets dédiés sont loin d'être à la hauteur de ce qu'il faudrait. L'État peine à dédier une dizaine de millions d'euros pour 14 CNAREP, une quarantaine de compagnies conventionnées et un centre de ressources.

D/ REPENSER LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA CREATION DANS L'ESPACE PUBLIC : PRECONISATIONS ET PROPOSITIONS

La création artistique dans l'espace public est un outil puissant pour redéfinir nos territoires et nos liens sociaux. À travers une approche inclusive, écologique et participative, elle peut répondre aux attentes des citoyens tout en anticipant les défis de demain. Ce rapport appelle à une gouvernance renforcée, des cadres simplifiés, et un soutien accru à la diversité et à l'innovation, pour faire de l'espace public un lieu d'expression partagée et de transformation collective.

Cette transition de la théorie à la pratique exige un réexamen rigoureux des dispositifs par lesquels l'art s'inscrit dans l'espace public. Il ne s'agit pas simplement de respecter les standards de diversité, d'accessibilité ou de durabilité, mais d'en faire des leviers essentiels pour renouveler les processus de création.

1/ Créer une instance dédiée

Créer une (sous)-direction interdisciplinaire dédiée aux arts dans l'espace public qui permette de dépasser une approche disciplinaire et prendre en compte les enjeux spécifiques à l'art dans l'espace public (contextuels, participatifs, juridiques, économiques, patrimoniaux, sécuritaires…) comme cela se pratique déjà dans certaines collectivités

2/ Simplifier la réglementation

En simplifiant les processus d'autorisation, les nouveaux cadres juridiques doivent garantir que les œuvres produites soient moins entravées, permettant ainsi aux créations d'éclore sans la contrainte excessive de formalités décourageantes.

3/ Prendre mieux en considération des problématiques de droit d'auteur

Le rapport invite à examiner le droit d'auteur dans l'espace public, domaine souvent méconnu par le grand public y compris par certains artistes autodidactes comme celles et ceux issus du mouvement graffiti.

Aujourd'hui, le droit d'auteur envisage l'œuvre en fonction de son lieu, une question de plus en plus pertinente pour les juristes, professionnels culturels et artistes.

En juillet 2023, la Cour d'Appel de Paris a condamné Jean-Luc Mélenchon et La France Insoumise pour avoir utilisé dans des clips de campagne une œuvre de l'artiste Combo sans son autorisation. Cette décision est à relever car elle concerne pour la première fois une esthétique issue de l'art urbain.

4/ Éphémère ou pérenne ? Aborder la question de la conservation et de l'inventaire

Le diagnostic sanitaire des œuvres est un travail considérable. Plus encore, la charge des rénovations éventuelles. Se pose ainsi avec acuité la question de la pérennité des œuvres.

Il est proposé de procéder à un travail d'inventaire et d'identification de ce qui mérite d'être conservé et ce qui peut, avec l'avis des ayants droits, être déposé ou démonté, ou restitué après déclassement, tâche ardue car il convient alors de démontrer que le bien a perdu son intérêt artistique. Ces tâches relèvent des DRAC et des services de la direction générale de la création artistique, qui en ont pleinement conscience, à défaut d'avoir des ressources abondantes pour s'en occuper.

5/ Les programmations artistiques doivent activement contribuer à réduire les inégalités de genre et à diversifier les artistes et esthétiques représentés.

Comme pour les grands festivals de musiques actuelles, qui influencent directement la notoriété et la cote des artistes, une régulation plus équitable des événements d'art urbain peut avoir un impact significatif sur la visibilité et la valorisation économique des artistes, renforçant ainsi une dynamique plus inclusive dans le marché de l'art.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 1

1. Soutien à la création artistique et à la diversité dans l'espace public

- *Garantir la liberté d'expression et de création* : Préserver les droits des artistes en assurant leur liberté de créer et de s'exprimer dans l'espace public, sans censure ou limitation injustifiée.
- *Soutenir financièrement la création* : Encourager et renforcer les financements publics et privés pour soutenir la production artistique dans l'espace public. Favoriser une synergie entre fonds publics et privés, afin de revitaliser et redéfinir les espaces publics à travers des œuvres artistiques.
- *Élargir et diversifier le 1% artistique* : Étendre ce dispositif pour inclure des projets qui favorisent la parité homme-femme et encouragent la participation citoyenne. Intégrer des projets d'arts dans les travaux de voirie et les projets immobiliers, en adaptant le programme aux besoins actuels.
- *Faciliter le mécénat* : Mobiliser les entreprises et fondations pour appuyer la création artistique dans les projets de développement urbain, tout en essayant d'éviter la privatisation des espaces publics.
- *Décloisonner les financements* : Harmoniser les sources de financement pour favoriser la coopération entre les arts visuels et les arts vivants dans les espaces publics. Renforcer la collaboration entre institutions culturelles et entreprises privées pour maximiser les ressources disponibles.
- *Encourager la co-création avec les citoyens* : Impliquer le public dans le processus de création artistique pour encourager l'interaction et la réflexion. Prévoir un temps de consultation avec les publics cibles avant la mise en œuvre des projets.
- *Récupérer et investir les espaces publics périphériques et ruraux* : Revitaliser les espaces souvent occupés par des publicités commerciales en y installant de l'art contemporain, pour redonner une vocation artistique à des lieux délaissés.

2. Renforcement des cadres institutionnels et législatifs

- *Simplifier les processus d'autorisation* : Rendre plus accessibles et moins complexes les cadres administratifs permettant aux artistes d'intervenir dans l'espace public tout en garantissant la sécurité des œuvres. Mettre en place des guichets uniques pour simplifier les démarches des artistes.
- *Clarification des droits d'auteur et des droits moraux* : Élaborer des lignes directrices claires pour équilibrer le respect des œuvres et les nécessités pratiques de leur exposition, notamment à travers des contrats plus transparents et compréhensibles pour les artistes.
- *Créer une (sous-)direction interdisciplinaire dédiée aux arts dans l'espace public* : Cette entité au sein du ministère de la Culture synchroniserait les initiatives, valoriserait l'art public et renforcerait les équipes par des corps de métiers experts formés aux approches transdisciplinaires. Elle coordonnerait également les projets entre les différents acteurs et institutions.
- *Protéger les droits patrimoniaux des artistes* : Assurer une reconnaissance durable des œuvres et de leurs créateurs, notamment par l'installation de plaques ou de cartels permettant d'inscrire les œuvres dans la mémoire collective.

- *Prévoir une gestion juridique et administrative claire des œuvres* : Instaurer des clauses dans les contrats de commande publique pour définir la durée de vie des œuvres, leur entretien, leur retrait éventuel, en prenant en compte les droits des artistes et les contraintes de domanialité publique.
- *Transcender les préoccupations juridiques et réglementaires* : Adopter une législation plus agile pour permettre aux créations de s'épanouir sans la contrainte excessive de formalités. Assouplir les procédures administratives afin de faciliter l'émergence de nouveaux projets dans l'espace public.

3. Valorisation et conservation de l'art public

- *Rendre visible l'art dans l'espace public* : Développer une application permettant de géolocaliser les œuvres d'art publiques et d'informer le public de leur histoire et de leur statut. Intégrer cette technologie dans des outils pédagogiques accessibles à tous.
- *Planifier la conservation et la restauration des œuvres* : Développer des méthodologies partagées pour assurer l'entretien et la restauration des œuvres dans l'espace public, en intégrant ces aspects dès la commande initiale.
- *Financer l'inventaire et la conservation des œuvres* : En collaboration avec les ministères, collectivités et mécènes, mettre en place un financement spécifique pour inventorier les œuvres d'art public, évaluer leur état, et prévoir leur entretien ou déclassement.
- *Constituer un patrimoine des arts vivants* : Engager une réflexion sur la manière d'inventorier et de valoriser la création artistique vivante dans l'espace public, en lien avec les services d'archives des collectivités.
- *Encourager la participation et le dialogue communautaire* : Mettre en place des programmes de médiation culturelle pour faciliter le dialogue entre les artistes et le public, tout en prévoyant des consultations inclusives avec les citoyens pour co-créer et concevoir des œuvres pertinentes pour les communautés locales.
- *Former les équipes aux enjeux du patrimoine public* : Inclure dans les équipes de projet des conservateurs, restaurateurs et techniciens formés, afin d'assurer une maintenance et une gestion cohérente des œuvres dans l'espace public.

  La formation devient ici un élément clé, en dotant artistes, urbanistes et communautés des compétences nécessaires pour co-créer des espaces publics qui non seulement accueillent la diversité, mais l'amplifient. Chaque projet artistique, pensé dans cette optique, se transforme en moteur d'engagement communautaire et en acte écologique.
- *Intégrer la formation dans le cursus des futurs professionnels :* Former les enseignants dans l'enseignement supérieur culturel sur les transitions écologiques et numériques, les droits culturels, les questions juridico-administratives, et l'entrepreneuriat.